

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel  
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

## Table des matières

1. Introduction .....	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	2
3. Risques et incertitudes.....	4
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes .....	4
5. Approbation des cadres supérieurs.....	5
Annexe A – État des autorisations (non vérifié).....	6
Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié).....	7

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants  
quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

**1. Introduction**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

**Méthode de présentation du rapport**

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenses du Bureau du commissaire au renseignement telles qu'elles sont approuvées dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2024-2025 ainsi que dans les crédits centraux reçus du Conseil du Trésor. Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**Raison d'être**

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme indépendant et quasi judiciaire du gouvernement du Canada. Le Bureau du commissaire au renseignement appuie la réalisation du mandat de surveillance du commissaire au renseignement tel qu'il est défini dans la Loi sur le commissaire au renseignement. Le commissaire au renseignement approuve – ou n'approuve pas – certaines activités de sécurité nationale et de renseignement prévues par le Centre de la sécurité des télécommunications et le Service canadien du renseignement de sécurité et autorisées par leurs ministres respectifs.

Vous trouverez une description sommaire des responsabilités essentielles du BCR dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#). De plus amples renseignements sur le BCR figurent sur le [site Web du Bureau](#).

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

**2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2024, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	2024-2025 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2025	2023-2024 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2024	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T2 de 2024-2025 (30 sept 2024)	Dépenses cumulatives au T2 de 2023-2024 (30 sept 2023)	Écart entre les dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	<b>2 534</b>	<b>2 502</b>	<b>32</b>	<b>985</b>	<b>1 054</b>	<b>(69)</b>
Autorisations législatives	<b>160</b>	<b>171</b>	<b>(11)</b>	<b>80</b>	<b>86</b>	<b>(6)</b>
Total	<b>2 694</b>	<b>2 673</b>	<b>21</b>	<b>1 065</b>	<b>1 140</b>	<b>(75)</b>

	2024-2025 Dépenses du T2	2023-2024 Dépenses du T2	Écart entre les dépenses du T2 de 2024-2025 et celles du T2 de 2023-2024
Crédit 1 Dépenses de programme	<b>658</b>	<b>448</b>	<b>210</b>
Autorisations législatives	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>(3)</b>
Total	<b>698</b>	<b>491</b>	<b>207</b>

**État des autorisations**

À la fin du deuxième trimestre, le 30 septembre 2024, les autorisations budgétaires du BCR totalisaient 2 694 000 \$ (votées et législatives, soit 2 576 000 \$, en plus du report de son budget de fonctionnement, qui représentait 118 000 \$).

À la fin du deuxième trimestre, le 30 septembre 2023, les autorisations budgétaires du BCR totalisaient 2 673 000 \$ (votées et législatives, soit 2 555 000 \$, en plus du report de son budget de fonctionnement, qui représentait 118 000 \$).

L'augmentation de 21 000 \$ des autorisations budgétaires par rapport à l'exercice précédent découle du rajustement des salaires et des régimes d'avantages sociaux des employés en fonction des conventions collectives signées dans l'administration publique centrale.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

**État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant**

Au 30 septembre 2024, les dépenses cumulatives jusqu'à ce jour avaient diminué de 75 000 \$ (6,5 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses liées au crédit 1 avaient diminué de 69 000 \$;
- les paiements législatifs avaient augmenté de 6 000 \$.

Quant au trimestre d'exercice clos le 30 septembre 2024, les dépenses budgétaires ont augmenté de 207 000 \$ (29 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent :

- les dépenses liées au crédit 1 avaient augmenté de 210 000 \$;
- les paiements législatifs avaient diminué de 3 000 \$.

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives	Écart entre les dépenses cumulatives de 2024-2025 et celles de 2023-2024 (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	Écart entre les dépenses du T2 de 2024-2025 et celles du T2 de 2023-2024 (du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre)
<b>Crédit 1 : Dépenses du programme (en milliers de dollars)</b>			
1 Personnel	Les coûts du personnel ont diminué en raison de mesures de dotation continues qui ont entraîné une baisse des coûts depuis le début de l'exercice et au cours du deuxième trimestre. Cette diminution a été compensée en partie par les nouveaux taux de rémunération et les paiements rétroactifs pour certains groupes.	(72)	(24)
2 Transports et communications		5	1
3 Information	La diminution des coûts des services d'information depuis le début de l'exercice et au deuxième trimestre est principalement attribuable au passage d'un paiement mensuel des frais d'accès aux données à un abonnement annuel payé à la fin de l'exercice.	(8)	(6)
4 Services professionnels et spéciaux	L'augmentation depuis le début de l'exercice est principalement attribuable à une augmentation	12	324

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

	des coûts des communications sécurisées. L'augmentation des coûts au deuxième trimestre est due au changement du moment du paiement annuel pour les communications sécurisées.		
5 Location	La diminution des coûts depuis le début de l'exercice est attribuable à des retards de facturation (six mois payés en 2023-2024; cinq mois payés en 2024-2025) compensés en partie par une augmentation des frais d'occupation mensuels de 3 000 \$. La diminution des coûts au deuxième trimestre de 2024-2025 est due à des retards de facturation. Les coûts en 2024-2025 sont pour deux mois; ceux en 2023-2024 sont pour cinq mois.	(10)	(91)
9 Acquisition de machines et de matériel		5	5
Autres (Services de réparation et d'entretien et fournitures)		(1)	1
Total partiel du crédit 1		(69)	210
Dépenses législatives			
1 Personnel	Cotisations du BCR au régime d'avantages sociaux des employés	(6)	3
Total		(75)	207

**3. Risques et incertitudes**

La charge de travail du BCR dépend en grande partie sur la demande et le BCR ne contrôle pas le volume, la complexité, ni le calendrier des dossiers soumis pour examen. Par conséquent, afin de maintenir sa capacité à exécuter son mandat en tant que très petit organisme, il doit continuer à gérer prudemment ses ressources humaines et financières.

**4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n'y a pas eu de changements significatifs en ce qui a trait aux opérations, au personnel et aux programmes.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

**5. Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

Version originale signée par

---

L'honorable Simon Noël, C.R.  
Commissaire au renseignement

Ottawa (Canada)  
Le 26 novembre 2024

Version originale signée pa

---

Justin Dubois  
Dirigeant principal des finances

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

**Annexe A – État des autorisations (non vérifié)**

(en milliers de dollars)	<b>Exercice 2024-2025</b>			<b>Exercice 2023-2024</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2 534	658	985	2 502	448	1 054
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	160	40	80	171	43	86
<b>Total des autorisations</b>	<b>2 694</b>	<b>698</b>	<b>1 065</b>	<b>2 673</b>	<b>491</b>	<b>1 140</b>

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

**Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)**

(en milliers de dollars)

	<b>Exercice 2024-2025</b>			<b>Exercice 2023-2024</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>						
Personnel	1 319	254	508	1 298	281	586
Transports et communications	27	3	10	27	2	5
Information	30	0	1	30	6	9
Services professionnels et spéciaux	863	379	403	853	55	391
Location	325	56	137	320	147	147
Réparation et entretien	100	0	0	100	0	0
Services publics, matériel et fournitures	20	1	1	25	0	2
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	10	5	5	20	0	0
Autres subventions et paiements	0	0		0	0	0
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>2 694</b>	<b>698</b>	<b>1 065</b>	<b>2 673</b>	<b>491</b>	<b>1 140</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>2 694</b>	<b>698</b>	<b>1 065</b>	<b>2 673</b>	<b>491</b>	<b>1 140</b>